



	Limite de zone
	Espace Boisé Classé au titre de l'article L.130-1 du Code de l'Urbanisme
	Emplacement réservé
	secteur de milieu humide
	Secteur de risque d'inondation
	Secteur de protection écologique
	Secteur de protection du patrimoine
	bâtiment agricole d'intérêt architectural ou patrimonial

**Liste des emplacements réservés**

- 1- Espace paysager -Commune
- 2- Elargissement de voirie- Commune
- 4- Réservoir défense incendie - Commune
- 5- Réservoir défense incendie - Commune
- 6- Stationnement - Commune
- 7- Gestion des eaux pluviales - Commune



PLAN LOCAL D'URBANISME  
Document Graphique - Echelle 1/2000

Approbation

